

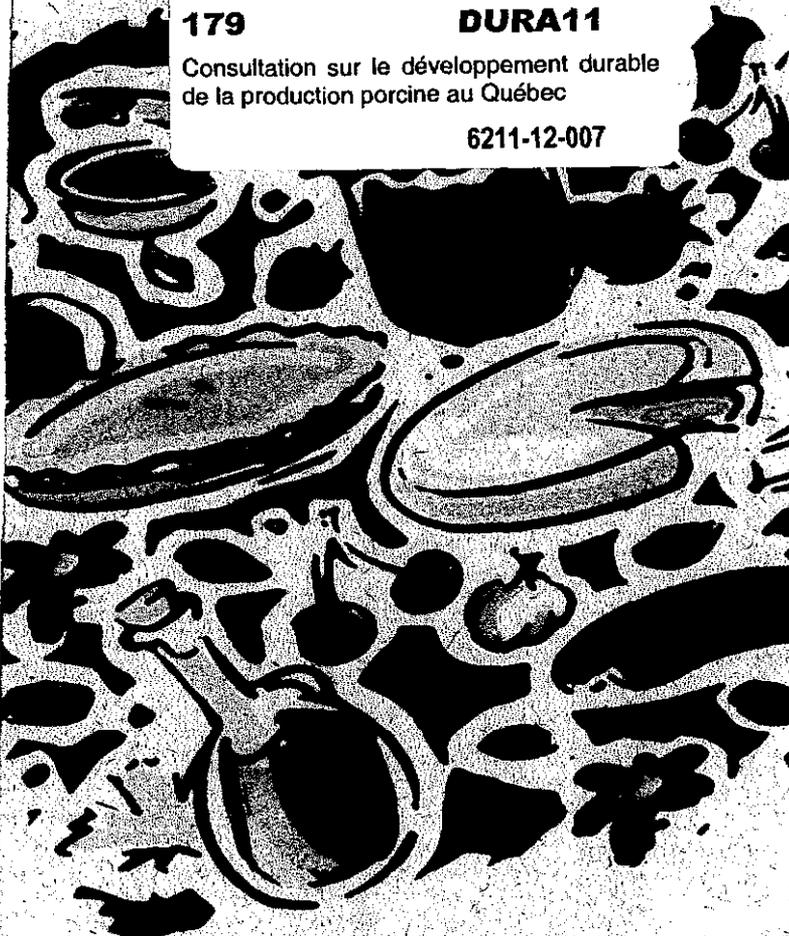
# Les produits du terroir

179

DURA11

Consultation sur le développement durable  
de la production porcine au Québec

6211-12-007



## UNE MESURE POUR DÉVELOPPER LE QUÉBEC RURAL

L'occupation dynamique de l'ensemble du territoire québécois suppose  
la présence de collectivités rurales prospères et attrayantes partout au Québec.



SOLIDARITÉ  
RURALE  
DU QUÉBEC

Régions

Québec



Avec la participation de :

- Ministère de l'Agriculture,  
des Pêcheries et de l'Alimentation
- Ministère de la Culture  
et des Communications

# *Une mesure pour développer le Québec rural*

Le ministère des Régions prolonge de trois années la mesure de soutien aux produits du terroir initiée en 1998 et met à la disposition des promoteurs de projets une enveloppe de 1,8 million de dollars. Cette mesure vise à assister financièrement les promoteurs ruraux dans la sauvegarde des savoirs et savoir-faire traditionnels, dans la mise en valeur du patrimoine rural québécois, dans la promotion de l'occupation du territoire et de la valorisation des terroirs locaux.

Dotée d'une enveloppe annuelle de 600 000 \$, cette mesure permet aux projets retenus de pouvoir bénéficier d'une aide financière maximale de 25 000 \$. L'aide est versée en deux tranches, soit 75 % à la signature du protocole d'entente avec le ministère des Régions et 25 % sur présentation des pièces justificatives de réalisation finale.





## *Qu'est-ce qu'un produit du terroir?*

Dans le cadre de cette mesure, un produit du terroir québécois est un produit agroalimentaire ou agroforestier. Il est issu d'un territoire spécifique, d'un savoir et d'un savoir-faire liés à son histoire.

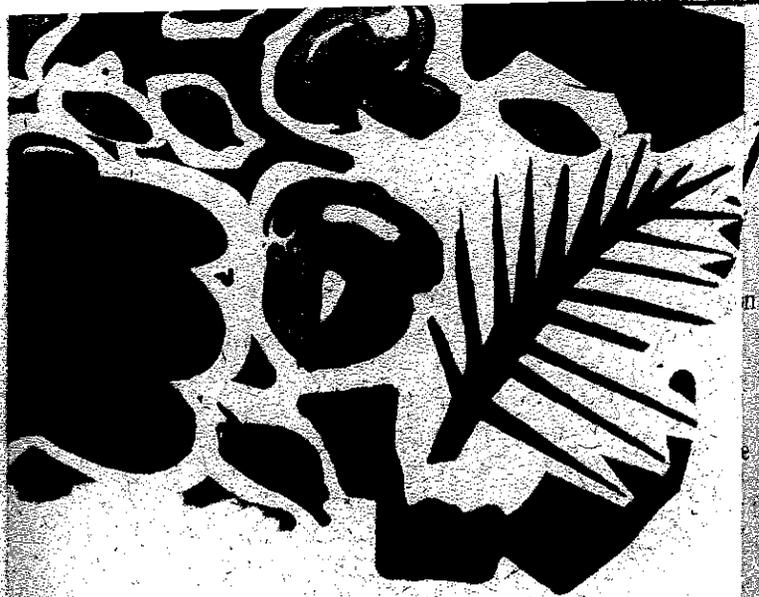
Il possède une authenticité et une identité qui le différencient de tout autre produit de même nature. Il se distingue également par son excellence et sa qualité.

Il possède un potentiel de marché et son mode de fabrication, en harmonie avec l'environnement, est de préférence artisanal.

## *Les objectifs de la mesure*

La mesure de soutien au développement des produits du terroir veut consolider la croissance des différents maillons de l'agroalimentaire et de l'agroforestier en assistant financièrement les promoteurs des milieux ruraux afin :

- de sauvegarder et d'assurer la pérennité des savoirs et des savoir-faire traditionnels par la mise en valeur du patrimoine rural québécois ;
- d'encourager la diversification de l'économie agricole et rurale par la mise en valeur des ressources locales ;
- de promouvoir l'occupation du territoire et la valorisation des terroirs locaux par le maintien et le développement de l'activité économique en région ;
- de soutenir l'entrepreneuriat et l'emploi dans les milieux ruraux.



## *Le produit et les entrepreneurs ciblés*

Les projets éligibles à un financement correspondent à des activités liées à l'implantation ou à l'expansion d'une entreprise. Les étapes de production et de commercialisation doivent être connues et maîtrisées. Le produit est issu d'un territoire spécifique. Les promoteurs sont des producteurs exploitants, des artisans, des travailleurs autonomes et des coopératives qui détiennent directement ou indirectement le savoir-faire relié au bien à produire et à commercialiser.

## *Comment en bénéficier?*

Les projets peuvent être présentés dans les différents bureaux du ministère des Régions. Une analyse de chaque projet y est effectuée en collaboration avec les ministères partenaires. Lorsque l'analyse est favorable, le dossier est transmis à un comité de sélection composé de représentants du ministère des Régions, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, du ministère de la Culture et des Communications et de Solidarité rurale du Québec.

Quelques exemples de  
**projets**  
appuyés par cette mesure

**Projet de commercialisation de la morue  
séchée salée selon une méthode  
traditionnelle**

Gaspé Cured enr.

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

**Projet de fumoir visant la deuxième et  
troisième transformation des produits  
de la pêche**

Les Pêcheries Ouellet inc.

Région du Bas-Saint-Laurent

**Démarrage d'une micro-fromagerie à  
l'île d'Orléans : aménagement d'une cave  
d'affinage pour la production de trois  
formes de fromage (fromage frais, fromage  
à rôtir et fromage affiné)**

Les Fromages de l'île d'Orléans

Région de Québec

**Projet visant la fabrication artisanale de  
confitures, de coulis, de beurres et autres  
à partir de petits fruits spécifiques à la  
région de Minganie**

L'Abeillie des dunes enr.

Région de la Côte-Nord

**Fabrication et distribution de produits à  
base de bleuets (confitures, sauces,  
gelées)**

Les Entreprises Gérard Doucet ltée

Région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

**Production d'agneaux de pré-salé  
de l'île Verte**

Coopérative de commercialisation des ovins de l'Est du Québec

Région du Bas-Saint-Laurent



## **Pour en savoir plus et obtenir le formulaire d'inscription**

Pour tout renseignement supplémentaire (normes et modalités d'application) ou pour obtenir un formulaire d'inscription, adressez-vous à votre bureau régional du ministère des Régions.

### **Bureaux régionaux du ministère des Régions**

01 Bas-Saint-Laurent	(418) 727-3566
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	(418) 695-7970
03 Capitale Nationale	(418) 644-2880
04 Mauricie	(819) 371-6617
05 Estrie	(819) 820-3155
07 Outaouais	(819) 772-3038
08 Abitibi-Témiscamingue	(819) 763-3561
09 Côte-Nord	(418) 589-4345
10 Nord-du-Québec	(418) 748-7737
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	(418) 689-2019
<b>Bureau local</b>	
<b>Îles-de-la-Madeleine</b>	(418) 986-6023
12 Chaudière-Appalaches	(418) 386-8677
14 Lanaudière	(450) 752-6866
15 Laurentides	(450) 569-3126
16 Montérégie	(450) 928-7643
17 Centre-du-Québec	(819) 752-2453